



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Publication : 06/07/2018

**Pays Vallée du Loir**

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

**Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 29 juin 2018  
 Nombre de membres : 41  
 Présents : 30 – Pouvoirs : 8  
 Votants : 38

Votes : 38  
 Pour : 37  
 Contre : 0  
 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 06/07/2018  
 et publication du 06/07/2018.

**Présents (31) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHENE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Xavier GAYAT, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Béatrice PAVY-MORANCAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET

**Pouvoirs (8) :**

Jean-Pierre CHEREAU à Jacques LAUZE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Laurent HUBERT ; Jean-Pierre GUICHON à Carine MENAGE, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Guy-Michel CHAUVENAU à Nicolas CHAUVIN, Gilles GANGLOFF à Régis VALLIENNE, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU.

M. Philippe LEGUET est arrivé à 18h40, il n'a pas participé au vote de la délibération D02-05-07-2018 sur l'arrêt de projet du SCoT.

Nicolas CHAUVIN part à 18h50, il n'a pas participé au vote de trois délibérations : délibération sur le télétravail, ni celles remises sur table, celle concernant les projets du CLEA 2018-2019 ni sur la délégation de pouvoir sur montant des immobilisations.

Mme Carine MENAGE et M. Georges BITOT quittent la salle avant les deux délibérations remises sur table, projets CLEA 2018-2019 et délégation sur montant des immobilisations.

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

**Assistaient également à la réunion :**

Patrice BOUTTIER, adjoint à Pontvallain

Angéline BROSSARD, Pascale CRAIG, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Anaïs LE ROI, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE et Benoît BAR.

**D02-05-07-2018 : Arrêt de projet du SCoT du PETR Pays Vallée du Loir****Exposé des motifs :**

Le Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir a prescrit, par délibération n°D05\_05\_12\_2013 du 05 décembre 2013, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son territoire.

Créé par la loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000, le SCoT est un outil de planification stratégique au service d'un projet de développement et d'aménagement durable.

Il constitue un cadre d'harmonisation des différentes politiques publiques sectorielles sur un territoire, notamment en termes d'urbanisme et d'organisation de l'espace, d'habitat, d'environnement, de développement économique et de mobilité.

Il précise ce que sera l'organisation de l'espace, la définition de la trame verte et bleue, les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Il fixe des objectifs en matière de construction de logement, y compris à caractère social, de cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transport alternatif à la voiture en solitaire, de localisation des équipements commerciaux, artisanaux et autres activités économiques, de protection des paysages. Il doit ainsi permettre un développement durable et solidaire du territoire.

L'élaboration du SCoT (menée en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine – AURA) s'est déroulée selon plusieurs étapes : réalisation d'un pré-diagnostic, assise d'un diagnostic consolidé du territoire avec identification des enjeux – atouts et faiblesses, choix d'un scénario d'aménagement, définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), traduction de ce projet dans un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), opposable aux plans locaux d'urbanisme et qui détermine les modalités d'aménagement pour mettre en application le PADD.

Dans la délibération prescrivant le SCoT (n°D05\_05\_12\_2013 du 05 décembre 2013), les objectifs relatifs à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ont été édictés :

- ▲ Anticiper le développement du territoire, développer la gestion prospective de l'espace et avoir une vision stratégique ;
- ▲ Construire un territoire équilibré en spatialisant l'urbanisation et les choix d'aménagement, en organisant la mobilité et en développant les solidarités ;
- ▲ Mettre en cohérence les politiques publiques dans le territoire et constituer un cadre de référence ;
- ▲ Répondre collectivement aux enjeux de développement durable et d'adaptation climatique ;
  
- ▲ Ecrire un projet cohérent et partagé : le travail réalisé en 2013 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) a défini un certain nombre d'enjeux qu'il s'agit d'affiner ensemble dans le diagnostic du SCoT. Celui-ci doit concrétiser un projet de territoire élaboré et adopté en commun, dessiner une vision commune ;
- ▲ Instaurer un dialogue avec les autres territoires SCoT périphériques afin d'agir sur des problématiques globales.

De même, les modalités de concertation y ont été définies. Elles sont les suivantes :

- . Information tout au long de la procédure par voie de presse,
- . Alimentation d'un espace d'information dédié sur le site internet du Pays Vallée du Loir,
- . Information tout au long de la procédure, dans les bulletins communautaires voire communaux lorsqu'ils existent,
- . Organisation de réunions publiques délocalisées.

Ces dernières ont été complétées par la délibération n°D09\_24\_11\_2014 du 24 novembre 2014.

*Extrait de la délibération n°D09\_24\_11\_2014 :*

*]... Cette concertation aura lieu pendant toute la procédure d'élaboration du SCoT et concernera, outre les Personnes Publiques Associées (PPA) et les Personnes Publiques Consultées (PPC) :*

- . les habitants,*
- . les associations locales ou nationales représentées localement,*
- . le Conseil de Développement du pays Vallée du Loir,*
- . l'ensemble des acteurs intéressés par la démarche.*

*La présente délibération vient en préciser les modalités. Elles ont été définies comme suit :*

- . un registre pour le recueil des observations au siège du Pays Vallée du Loir et au siège de chacun des 7 EPCI (registre accessible aux horaires déterminés par chaque structure),*
- . un dossier comprenant le porter à connaissance de l'Etat et les comptes-rendus des réunions publiques au siège du Pays Vallée du Loir et au siège de chaque EPCI (dossier accessible aux horaires déterminés par chaque structure),*
- . des informations et un recueil d'avis sur le site Internet du Pays Vallée du Loir (recueil d'avis via le formulaire de contact),*
- . des réunions et débats publics,*
- . des informations dans la presse et les médias locaux,*
- . une exposition ou tout autre support de présentation du projet ...[.*

Aussi dès le lancement de la procédure, la concertation a été effective sous différentes formes (les modalités prescrites ont été mises en œuvre) : organisation d'ateliers thématiques, réunions de mobilisation des élus sur le sujet, information grand public par voie de presse, via les bulletins communautaires et/ou communaux, information par l'édition spécifique de "lettres Objectif SCoT" et par le cheminement sur le territoire de la caravane du SCoT (15 arrêts en des sites différents en journée et/ou en soirée) accompagnée de l'exposition "mobilo SCoT", site internet dédié nommé "Objectif SCoT", réunions publiques ...

Les documents composant le SCoT ont de plus été mis en ligne en libre consultation, sur le site créé spécifiquement : [www.objectifscot.fr](http://www.objectifscot.fr), au fur et à mesure de la consolidation de leur écriture.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a fait l'objet de deux débats en comité syndical, le 06 juillet 2017 et le 21 décembre 2017 suite aux modifications induites par l'application de la loi NOTRe, entraînant un changement du périmètre de 2 des 3 communautés de communes membres du Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir, devenu Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR Pays Vallée du Loir) en avril de la même année.

Les grands principes du PADD se déclinent selon trois axes principaux de développement :

- Axe 1 : Favoriser l'attractivité du territoire en s'appuyant sur la qualité de son cadre de vie
- Axe 2 : Organiser le territoire aux services des habitants et des entreprises
- Axe 3 : Valoriser les qualités environnementales du PETR Pays Vallée du Loir.

Ces derniers sont repris et traduits dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

En toute cohérence, il est proposé de clôturer cette étape d'élaboration en procédant à l'arrêt du projet de SCoT, après avoir préalablement tiré le bilan de la concertation (Cf. document en pièce jointe), comme en fait obligation l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme.

La prochaine phase sera celle de l'approbation, avec notamment la consultation sur ce projet de SCoT arrêté, des Personnes Publiques Associées, puis l'organisation de l'enquête publique. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Vallée du Loir pourra alors, au terme de cette ultime étape, approuver le SCoT.

En conséquence, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir :

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.131-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°DE05\_05\_12\_2013-DE du 05 décembre 2013 qui prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et qui définit les modalités de la concertation ;
- Vu la délibération n°DE09\_24\_11\_2014-DE du 24 novembre 2014 qui précise les modalités de concertation pour l'élaboration du SCoT ;
- Vu les deux débats successifs sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) lors des conseils syndicaux du 06 juillet 2017 et du 21 décembre 2017 ;
- Considérant le rapport tirant le bilan de la concertation ;
- Considérant que la concertation et l'élaboration associées ont permis de préciser et de conforter les objectifs du PADD et leur déclinaison dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ;
- Considérant le projet de SCoT joint à la délibération et notamment le rapport de présentation, le PADD, le DOO ;
- Considérant l'exposé qui précède ;
  - ▲ Approuve à 37 voix pour et une abstention, le bilan de la concertation tel qu'exposé en séance,
  - ▲ Arrête par 37 voix pour et une abstention, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Pays Vallée du Loir,
  - ▲ Autorise le Président à notifier le Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Pays Vallée du Loir arrêté, aux communes et EPCI membres du PETR, aux communes et EPCI limitrophes au PETR, à l'ensemble des Personnes Publiques Associées et aux associations agréées qui en font la demande, et qui disposent d'un délai de 3 mois pour formuler un avis sur le dossier.

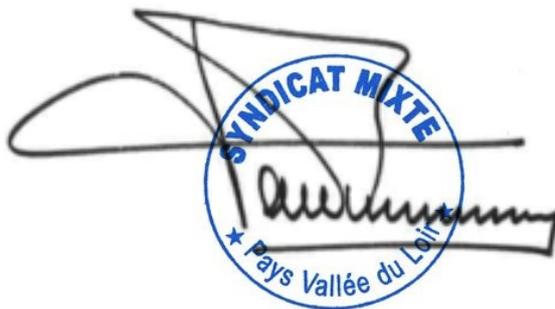
Le Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Pays Vallée du Loir, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme est tenu à la disposition du public au siège du PETR – rue Anatole CARRE à Vaas (72 500), aux heures habituelles d'ouverture.

#### **Délibération du comité syndical :**

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, avec 37 voix pour et une abstention, approuvent l'arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Pays Vallée du Loir.

Fait à Vaas  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures

Le Président  
Régis VALLIENNE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the left side.

## **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

*Annexe : Bilan de la concertation*

*Arrêt de projet du 05 juillet 2018*

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a constitué avant tout un véritable outil de collaboration entre les élus, "un lieu" d'écoute et d'échanges, "une instance" de partage et de débats.

Son élaboration a également offert l'opportunité de rencontrer les acteurs et partenaires locaux, les habitants. Cela a permis de les écouter parler du territoire, de mieux cerner ses atouts et/ou ses difficultés.

En décembre 2013, suite à la prise de décision d'élaborer un SCoT, les modalités de concertation ont été définies. Elles ont été complétées en novembre 2014.

### L'information / consultation préalable

Le 08 octobre 2014, un 1<sup>er</sup> forum conviant l'ensemble des quelques 600 élus du territoire avait pour objet la présentation synthétique et pédagogique de la démarche SCoT par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, partenaire du PETR.

Suite au diagnostic rédigé à partir des données et informations échangées et collectées lors de 3 ateliers tenus en 3 points du territoire les 20 et 21 octobre 2014, 7 réunions dites de "re-mobilisation" des élus ont été organisées en mars et avril 2015.



Soirée participative à Bazouges-sous-le-Loir

#### Arrêté des modalités de concertation

- Informer tout au long de la procédure par voie de presse  
Informer tout au long de la procédure dans les bulletins communautaires, voire communaux lorsqu'ils existent
- Alimenter un espace d'informations dédié via un site internet (informations et recueil d'avis)
- Organiser des réunions et débats publics délocalisés
- Mettre à disposition de tout à chacun un registre pour le recueil des observations, au siège du PETR et au siège de chacun des EPCI
- Mettre à disposition de tout à chacun un dossier comprenant le porter à connaissance de l'Etat et les comptes-rendus des réunions publiques, au siège du PETR et au siège de chacun des EPCI
- Créer une exposition ou tout autre support de présentation du projet.

L'objectif est que la concertation ait lieu pendant toute la procédure d'élaboration du SCoT et qu'elle concerne outre les Personnes Publiques Associées (PPA) ou Concertées (PPC), les habitants, les associations locales ou nationales représentées localement, le Conseil de Développement Territorial et l'ensemble des acteurs intéressés par la démarche.

*Rappel des modalités de la concertation définies par les délibérations D05\_05\_12\_2013 (en date du 05 déc. 2013) et D09\_24\_11\_2014 (en date du 24 nov. 2014).*

Ouvertes uniquement aux élus communaux et communautaires, il s'agissait ici de préparer aux futures échéances d'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



Entre le 19 mars et le 08 avril, 7 soirées participatives ont été animées :

324 participants

Toutes les communes du territoire représentées

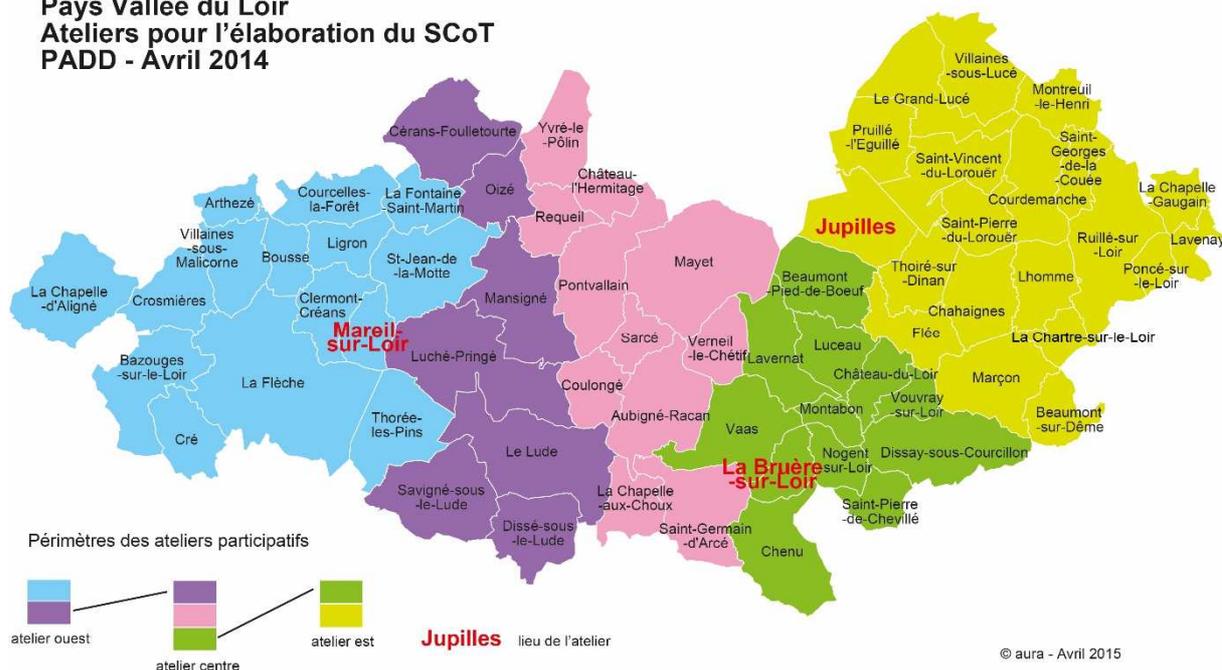
Ces réunions ont permis de mieux faire comprendre les enjeux du SCoT et la nécessité de participer aux diverses rencontres afin d'enrichir l'écriture du projet.

## Les ateliers

S'en sont suivis plusieurs séries de 3 ateliers, à chaque fois délocalisés en 3 endroits distinctement répartis entre l'ouest, le centre et l'est du territoire, ceci afin de faciliter la participation. Ces ateliers ont été ouverts aux membres du Conseil de Développement Territorial et à toute personne concertée intéressée par le sujet abordé.

⇒ 1<sup>er</sup> sujet principal : le PADD

### Pays Vallée du Loir Ateliers pour l'élaboration du SCoT PADD - Avril 2014



### 14 et 15 avril 2015 (3 ateliers – Mareil-sur-Loir, La Bruère-sur-Loir et Jupilles)

48 communes représentées contre 35 aux ateliers d'octobre 2014 sur le diagnostic

116 élus présents contre 73 en octobre 2014

*Thèmes : démographie, attractivité du territoire, maillage et organisation des pôles territoriaux.*

16 et 17 juin 2015 (2 ateliers – Luché-Pringé et Marçon)

40 communes représentées

81 élus présents

*Thèmes : l'environnement, les paysages et les questions qui font débat : le scénario démographique, le développement demain pour l'habitat et l'économie, l'habitat selon les besoins de demain.*

09, 10 et 21 octobre 2015 (3 ateliers – Mansigné, Château-du-Loir et Le Grand-Lucé)

43 communes représentées

92 élus présents

*Thèmes : séquence spécifique "le bien commun" et l'organisation du territoire sous l'angle de la mobilité.*

⇒ 2<sup>ème</sup> sujet principal : le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

23 et 24 mai 2016 (3 ateliers à Vaas) – Ateliers particuliers car regroupant élus, techniciens des collectivités et acteurs du territoire (associatifs, consulaires, groupe privé de carriers, ...)

*Thème : finalisation des sous-trames de la Trame Verte et Bleue (TVB).*

30 mai et 07 juin 2016 (3 ateliers à Bousse, Saint-Germain d'Arcé et Flée)

42 communes représentées

71 élus présents

*Thème : habitat et formes urbaines.*

07 et 11 octobre 2016 (3 ateliers à Clermont-Créans, Oizé et Beaumont-Pied-de-Bœuf)

37 communes représentées

63 élus présents

*Thème : développement économique.*

09, 10 et 13 décembre 2016 (3 ateliers à Villaines-sous-Malicorne, Requeil et Courdemanche)

41 communes représentées

68 élus présents

*Thèmes : environnement et paysages.*



Atelier DOO à Courdemanche

## Les 6 groupes de travail mixtes – élus et partenaires divers

Parallèlement à ces ateliers et afin d'enrichir l'écriture du document par une meilleure connaissance du territoire, des rencontres thématiques dites "Groupes de Travail (GT) mixtes" ont été régulièrement provoquées.

1. Des travaux spécifiques sur l'élaboration de la Trame Verte et Bleue ont été menés avec deux GT distincts mais regroupés pour les besoins du sujet : le GT "agriculture et forêt" et le GT "environnement".  
Ils ont été réunis les 02 février, 09 juillet, 30 octobre et 11 décembre 2015, puis les 01 février et 10 octobre 2016. Ces travaux ont permis d'abonder les documents élaborés par un groupement de deux bureaux d'études, spécialisés en écologie, paysage et aménagement.
2. De même, le GT "accessibilité, mobilité et services" a travaillé spécifiquement à l'élaboration du Plan de Déplacements Durables (PDD), en participant aux réflexions animées par un prestataire spécialisé, intervenu le 20 mai, le 03 décembre 2015 et le 08 avril 2016 sur le territoire.
3. Autre thème abordé : l'habitat et les formes urbaines. Ce GT spécifique a été réuni la 1<sup>ère</sup> fois le 02 décembre 2015. Le 11 février 2016, il s'est retrouvé pour des visites sur des communes sarthoises ayant œuvré sur la revitalisation des centres-bourgs et la réalisation de nouveaux quartiers d'habitat. Les 11 mai 2016 et 29 septembre 2016, le groupe a travaillé sur les notions de densité et de qualité du bâti et du cadre de vie.
4. Le GT "développement économique" a été réuni pour les besoins du SCoT mais aussi pour ceux liés au Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ces deux démarches très imbriquées ont impliqué des partenaires intéressés par cette thématique le 20 avril 2016, puis le 08 juin, le 30 septembre et le 24 novembre 2016.

Exemple : LES  
MEMBRES du GT  
"accessibilité, mobilité et  
services"

- . service "routes et infrastructures" du département 72
- . service "transports" du département 72
- . DDT 72 – service "mobilité et économie territoriale"
- . DREAL - service "intermodalité, aménagement et logement"
- . RFF - service "gestion du réseau"
- . Conseil Régional - service "planification et mobilité durable"
- . Office du Tourisme de la Vallée du Loir
- . ADEME
- . CCI / CMA
- . Inspection académique – conseiller pédagogique
- . ARS
- . Missions économiques du territoire
- . Fédération des transports de voyageurs
- . STAO / Transdev
- . Union départementale des taxis de la Sarthe
- . CPIE / Sarthe Nature Environnement
- . Familles Rurales / MDPH / centres sociaux du territoire / Mission Locale / MJC / Association de promotion des modes de déplacements doux (cyclopedie)

5. Le GT "sensibilisation et concertation" a exclusivement regroupé des membres du Conseil de Développement Territorial et des élus. L'objectif principal a été de construire une action de sensibilisation/concertation envers le grand public, attractive, ambulante et innovante, en partant du postulat que sur un tel sujet "l'aménagement du territoire", c'est au territoire d'aller vers ses habitants afin de leur donner la parole et de les écouter. Réuni les 29 janvier, 16 février, 27 mai et 20 novembre 2015, puis une dernière fois le 10 novembre 2016, ce GT a permis la mise au point de l'opération "ObjectifSCoT ou la caravane du SCoT".

## L'information Grand Public

### L'opération "ObjectifSCoT"

Un travail de plusieurs mois en collaboration avec le Conseil de Développement Territorial a permis, en partenariat avec une structure collaborative spécialisée dans la réalisation de projets citoyens en espace public, la création d'un concept original et mobile (Cf. article de presse ci-dessous).

Vaas

Ouest France, le 17 décembre 2015

# Dans ma caravane, c'est café-scot à toute heure !

Le Pays de la Vallée du Loir lance une drôle de caravane sur la route afin de consulter ses habitants sur l'avenir de son territoire. Autour d'un café, ils pourront proposer leurs bonnes idées.

L'idée peut paraître un peu dingée : le Pays de la Vallée du Loir a choisi de se balader en caravane pour préparer son avenir et son développement dans les vingt prochaines années. C'est ce que l'on appelle un « Scot » : Schéma de cohérence territoriale.

Objectif : élaborer ce Scot d'ici 2017. Les élus du Pays Vallée du Loir veulent au préalable échanger avec les 80 000 habitants du sud-Sarthe. « Nous voulons tout simplement attirer l'œil de nos administrés, et leur demander quel regard ils ont sur leur territoire pour les 25-30 prochaines années », expliquent Régis Vallienne, président du Pays de la Vallée du Loir, avec son vice-président François Boussard, chargé de l'aménagement du territoire. Il fallait, pour que les citoyens s'intéressent au sujet, un peu ardu à première vue, créer un électrochoc.

**Venez enregistrer vos idées...**

C'est là qu'a germé une idée tout à fait insolite. Décapante même : le Pays de la Vallée du Loir a fait appel à une association de Tours, Intention Publique, pour attirer la population sud-sartheoise, et lui donner envie de participer au Scot. Intention publique est une association qui lie les collectivités et les artistes pour créer des actions citoyennes en espace public. « Nous avons proposé de le faire en caravane, explique Mathieu Louis, de l'association. Une vraie caravane datée de 1984, achetée d'occasion, repeinte aux couleurs du Pays. » Et à partir du mois de février, les artistes vont prendre la route pour une quin-



Une vraie caravane, datée de 1984, restaurée et repeinte, pour partir parler du Scot aux habitants sur les marchés.

zaine d'étapes au contact de la population.

Pour intéresser les citoyens à l'avenir de leur pays, la caravane s'arrêtera sur des marchés, dans des fêtes, et même dans une galerie commerciale d'hypermarché. La démarche est astucieuse : les élus ont compris qu'il fallait aller au contact de la population. « Lorsque des gens s'approcheront de nous, on proposera un café, et la possibilité pour eux de nous donner des idées pour l'avenir du Pays Vallée du Loir, explique

Mathieu Louis. Dans la caravane, il y aura même une sorte de photomaton pour ceux qui veulent enregistrer en vidéo leurs idées. » La drôle de caravane va arpenter la campagne en collectant toutes les propositions, initiatives et bonnes idées.

Éric de GRANDMAISON.

**Les dates :** samedi 6 février, festival « Malices au Pays », au Lude ; dimanche 3 avril, fête des Pissenlits, à Villaines-sous-Lucé ;

dimanche 10 avril, à la fête des jardins de Marçon ; samedi 9 et dimanche 10 juillet, festival des Affranchis, à La Flèche ; vendredi 22 juillet, à FestiLoir à Vaas ; samedi 3 septembre, au comice agricole de Coulongé ; samedi 17 septembre, au comice agricole de Saint-Jean-de-la-Motte.

■ **Mairie**  
Fermeture,  
Jeudi 24 décembre.

## La caravane du SCoT



Objectif ScoT à Marçon en avril 2016

Dotée d'une exposition de 12 panneaux explicatifs, cette caravane et son équipe de comédiens ont sillonné le territoire sur plus d'un an et demi.

Le périple de la caravane a permis de rencontrer près de 1000 habitants adultes et enfants, qui ont pu s'exprimer avec une liberté totale de parole (traces écrites, audio ou vidéo).

La caravane a ainsi été vers la population lors de nombreux évènements :

- . Le 03 décembre 2015 : inauguration du dispositif au Lude
- . Le 06 février 2016 : Festival "Malices au Pays" au Lude
- . Le 10 avril 2016 : Fête du Paysage à Marçon
- . Le 10 mai 2016 : Marché de La Flèche
- . Le 28 mai 2016 : Parking du centre commercial de Vouvray-sur-Loir
- . Le 11 juin 2016 : Marché à Château-du-Loir
- . Les 09 et 10 juillet 2016 : Festival "Les Affranchis" à La Flèche
- . Le 22 juillet 2016 : Festival "FestiLoir – la kermesse du SCoT" à Vaas
- . Le 20 août 2016 : Comice agricole du Grand-Lucé
- . Le 27 août 2016 : Comice agricole de La Chapelle d'Aligné
- . Le 17 septembre 2016 : Comice agricole de Saint-Jean de la Motte

Extrait de la lettre d'information n°3



### Les réunions publiques animées par la caravane du SCoT - Présentation de la démarche globale et plus particulièrement du PADD

- Le 21 novembre 2016 à Montval-sur-Loir : une 30<sup>aine</sup> de personnes
- Le 29 novembre 2016 à Mayet : une 40<sup>aine</sup> de personnes
- Le 07 décembre 2016 à La Flèche : : une 50<sup>aine</sup> de personnes.

### Les résidences d'artistes liées à l'opération "ObjectifSCoT"

Des actions culturelles ont été menées par le service éducatif du Pays d'art et d'histoire du PETR Pays Vallée du Loir, en direction des écoliers, des collégiens mais aussi avec un groupe de 10 jeunes de la Mission Locale.

Il s'agissait de :

- Atelier arts visuels ou l'art des ronds-points - Conseil municipal jeune du Lude

## Le Lude

# Des fleurs imaginaires ont poussé route de Saumur

Inspiré par la Fête des jardiniers, le conseil municipal jeunes a créé des panneaux sur le thème des fleurs, avec l'artiste Xavier Bertola. À découvrir sur le rond-point des Anciens-Combattants.

Le Pays Vallée du Loir a proposé au conseil municipal jeunes de créer une œuvre artistique. Le but était de le faire travailler sur un projet qui allie l'environnement, l'art et la valorisation du territoire.

Quatre séances de travail ont été mises en place avec Xavier Bertola, artiste plasticien. Le thème des fleurs imaginaires s'est très vite imposé aux jeunes qui souhaitaient faire un lien avec la Fête des jardiniers. « Je travaille depuis longtemps sur ce thème, explique l'artiste. Les enfants se sont très vite approprié mes dessins pour ensuite concevoir leurs propres créations. Mais tout n'est pas venu tout seul, il a fallu faire et refaire, restyliser les premiers dessins pour en faire quelque chose de visible. Ils ont appris le goût de l'effort. »

#### Des fleurs voyageuses

Les créations devaient être jolies sans être tape-à-l'œil, ni touristiques. Les services techniques de la Ville ont découpé les maquettes réalisées par les enfants, qui ont ensuite choisi



Le rond-point a été inauguré vendredi soir, par le maire Louis-Jean de Nicolaÿ et le conseil municipal jeunes, en présence du plasticien Xavier Bertola (3<sup>e</sup> à gauche).

les couleurs et les ont peintes. « J'ai aimé ce travail de collaboration entre adultes et enfants, c'était une première pour moi », précise Xavier Bertola. « Ces fleurs sont temporaires, mais elles peuvent voyager et être plantées dans d'autres endroits de la ville ». Pendant quelques

mois, elles décoreront le rond-point des Anciens-Combattants d'Afrique du Nord, une façon de créer du lien entre les générations. Un endroit qui les met en valeur puisque 8 000 véhicules y passent tous les jours. « L'image la plus jolie est celle que l'on a en arrivant de la route de Sau-

mur », souligne l'artiste.

Le pays Vallée du Loir, grâce à des subventions de la Drac (Direction régionale des affaires culturelles), la Région et la préfecture, ainsi que la municipalité, ont financé cette réalisation à hauteur de 2 800 €.

Ouest-France – le 29 juin 2016

- Création de cartes subjectives – école de Beaumont-Pied-de-Bœuf
- Création d'une carte postale sonore – collège du Grand-Lucé
- Atelier d'écriture : "écrire le goût du territoire à la manière de Proust" – collèges de Pontvallain et de la Chartre-sur-le Loir
- Atelier de réflexion et appréhension du territoire - Conseil municipal jeune de La Flèche et collège de Mayet.

## Des collégiens parlent de leur territoire

**Des élèves de 6<sup>e</sup> du collège Suzanne-Bouteloup ont partagé leurs idées, questions et souhaits pour l'avenir du Pays Vallée du Loir.**

Mardi, la caravane d'Objectif Scot (schéma de cohérence territoriale) s'est stationnée dans la cour du collège Suzanne-Bouteloup à Mayet. Soixante-quatre élèves de 6<sup>e</sup> ont été invités à partager, devant une caméra, leurs idées, questions et souhaits pour l'avenir du Pays Vallée du Loir.

Les questions sont simples. Le Scot, c'est quoi ? Un document d'urbanisme élaboré par des élus qui définissent un projet durable pour leur territoire à l'horizon 2040. Pourquoi ? Parce qu'un habitant ne va

pas nécessairement travailler, faire ses achats ou se divertir dans la commune où il réside. Le Scot assure une cohérence du développement du territoire dans le quotidien des habitants et des hommes qui y travaillent. Il a des effets directs sur les projets d'urbanisme des communes et des intercommunalités. Les thèmes les plus abordés pour un meilleur futur en Vallée du Loir sont le logement, les moyens de transport et l'environnement.

En fin de journée la caravane s'est positionnée devant l'hôtel de ville de Mayet pour le deuxième temps fort de la journée, la réunion publique sur le thème « Que sera notre territoire demain ? ». Prochaine réunion publique sur le même thème à La



*Des élèves témoignent.*

Flèche le jeudi 8 décembre. Contact : 02-43-38-16-62, [accueil@pays-valleeduloir.fr](mailto:accueil@pays-valleeduloir.fr)

MARDI 6 DÉCEMBRE 2016

Le Maine Libre – le 06 décembre 2016

### Le site internet [www.objectifscot.fr](http://www.objectifscot.fr)

Toujours en lien avec les actualités du SCoT, un site internet spécifique a été créé dès le début de la démarche. Régulièrement visité et alimenté des témoignages collectés lors des sorties de la caravane, le site a été et reste encore le lieu privilégié pour prendre connaissance du projet ; l'ensemble des documents du SCoT arrêté y étant consultable.

### Les lettres du SCoT

Autre manière de tenir informé au plus près les habitants du territoire de la démarche SCoT initiée par les élus, 3 lettres d'information dite "du SCoT" (n°1, n°2 et n°3) ont été éditées et distribuées dans chaque boîte aux lettres (soit plus de 40 000 ex. à chaque fois).

- . La 1<sup>ère</sup> lettre a été distribuée avec les bulletins municipaux et/ou communautaires en toute fin d'année 2015. Elle s'est appelée "Partageons ensemble la réflexion de notre territoire". Elle a permis sur un A4 recto-verso, d'expliquer de façon pédagogique ce qu'est un SCoT, les échéances d'études et la déambulation de la caravane "ObjectifSCoT".
- . La 2<sup>ème</sup> lettre, en juin 2016, a été réservée à la présentation de la Trame Verte et Bleue et ses enjeux. Un mini bilan des premières sorties de la caravane y était présenté.

- . La 3<sup>ème</sup> et dernière a été imprimée en novembre 2017. Elle a été entièrement consacrée au bilan de la concertation "Grand Public". Une restitution aux élus en a été faite en comité syndical.

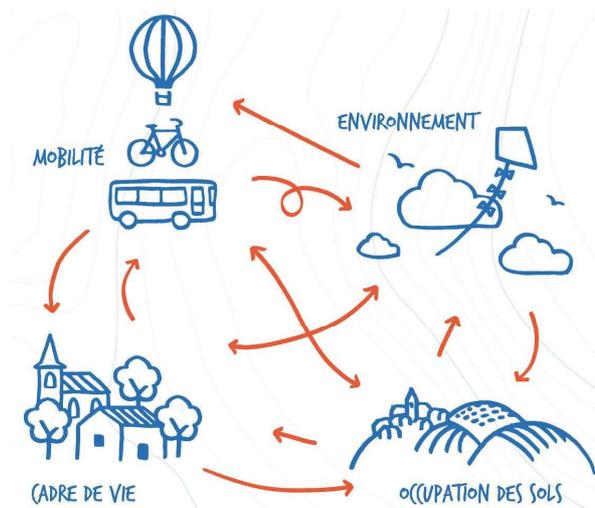
Toutes les lettres du SCoT sont en ligne sur le site [www.objectifscot.fr](http://www.objectifscot.fr).

Les dernières réunions publiques - Présentation du projet - quelles significations pour le territoire ?

- . Le 19 mars 2018 à Luceau : une 30<sup>aine</sup> de personnes
- . Le 28 mars 2018 à La Flèche : une 40<sup>aine</sup> de personnes
- . Le 04 avril 2018 à Mansigné : une 30<sup>aine</sup> de personnes

Toutes les dates de réunion ont toujours été annoncées par voie de presse et/ou via le réseau d'infos locales, mais également en passant des messages sur les panneaux lumineux existants.

## COMMENT PENSER LE TERRITOIRE DE DEMAIN ? PARTAGEZ VOS IDÉES AVEC LES ÉLUS.



# MANSIGNÉ

Mercredi 04 avril 2018

SALLE DU CONSEIL - MAIRIE - 72 510 MANSIGNÉ

**DE 18H30 À 20H30 : RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE**

[www.objectifscot.fr](http://www.objectifscot.fr)

PETR PAYS VALLÉE DU LOIR - Rue Anatole Carré - 72500 VAAS - 02.43.38.16.62 - [accueil@pays-valleeduloir.fr](mailto:accueil@pays-valleeduloir.fr)



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Exemple d'affiche annonçant une réunion publique

SCoT du PETR Pays Vallée du Loir – Bilan de la concertation

### **Pays Vallée du Loir : le territoire à la rencontre de ses habitants**

La réflexion est lancée depuis 2013, et se concrétise. Le pays Vallée du Loir (1) planche sur son futur schéma de cohérence territoriale (Scot). Un document d'urbanisme dans les grandes lignes, englobant les attentes et besoins en matière de nature, environnement, économie pour les dix ans qui viennent. Et pour cela, rien de mieux que de recueillir la parole des habitants eux-mêmes à travers des réunions publiques (à partir de 20 heures). Ce qui sera le cas lundi 21 novembre à Château-du-Loir (au centre social, 4 rue de la Bascule) et mardi 29 novembre à Mayet (salle

du conseil municipal, en mairie), à travers la question « Que sera notre territoire demain ? ». Ces réunions font suite à une opération menée toute cette année 2016, Objectif Scot, pour recueillir témoignages, questionnements et réflexions. Des panneaux récapitulatifs et un diagnostic territorial sont disponibles sur [objectifscot.fr](http://objectifscot.fr), « un site qui se veut interactif et surtout collaboratif ».

**(1) Réunissant 65 communes du secteur de La Flèche, Cérans-Foulletourte, Pontvallain, Le Lude, Vaas, Montval-sur-Loir, La Chartre-sur-le-Loir et Le Grand-Lucé**



Outre des conférences de presse tenues le jour de l'inauguration de la caravane du SCoT ou en amont des réunions publiques, des articles et "notes mémento" ont été rédigés pour les élus référents SCoT et les maires du territoire, afin qu'ils puissent disposer des informations utiles à une bonne communication lors de la cérémonie des vœux par exemple, dans les bulletins municipaux et ou communautaires, etc.

### **La consultation des Personnes Publiques Associées et Concertées (PPA et PPC)**

Les articles L.132-7 et 8 et L.132-12 et 13 du Code de l'urbanisme donnent la possibilité au Président de l'établissement prescrivant un SCoT, d'associer ou de consulter au cours de la procédure un certain nombre d'institutions (services de l'Etat, Région, Département, établissements publics intéressés, ...) et d'organismes (chambres consulaires, autorités compétentes en matière de transport, ...).

Des réunions avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA) ont donc été également organisées :

Le 29 janvier 2015 :

Présentation du diagnostic et des enjeux du territoire.

La presse écrite et télévisuelle était présente, un reportage a d'ailleurs été diffusé sur LMTV (Le Mans TV).

Le 23 novembre 2016 :

Présentation du PADD et des premiers objectifs du DOO.

Le 16 juin 2017 :

Présentation du projet de SCoT.



Arrêt sur image du reportage réalisé par LMTV

Par ailleurs, les Personnes Publiques Associées (PPA) et/ou Concertées (PPC) ont de leur propre initiative ou sollicitées par le PETR Pays Vallée du Loir, formalisé par écrit des observations, des avis et/ou des contributions tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT :

La Direction Départementale des Territoires – le 23.03.2015, le 30.08 et le 20.09.2017

Le Département – le 20.03.2017

La Chambre d'Agriculture – le 12.04.2017, le 10.07.2017 et le 08.12.2017

Le Centre Régional de la Propriété Forestière - le 09.08.2017

Le SCoT du Pays du Mans – le 18.08.2017

Le SAGE Loir – 19.09.2017

Le SCoT du Grand Vendômois – le 21.09.2017

Le SAGE Sarthe aval – 04.12.2017

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) – le 19.12.2017

Afin de conforter l'écriture du projet sur la question de la consommation de l'espace, le document a été présenté à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, le 21 novembre 2017.

Un avis a été formulé par la CDPENAF. Il a été reçu par le PETR Pays Vallée du Loir le 04.12.2017.

### **Et ensuite ...**

Une fois le projet de SCoT arrêté (juillet 2018), débutera la période de 3 mois de consultation des PPA, puis se déroulera l'enquête publique à l'attention de tous les habitants et riverains du territoire.

Vallée  
du  
**Loir**  
UN SECRET BIEN GARDÉ

**aura**  
agence d'urbanisme  
de la région angevine

Avec le soutien financier de la

